

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-huit février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, FRAPPAT, MM. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absent excusé : M. LENOBLE Denis.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Le compte rendu de la séance extraordinaire du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1- PROJET GÉOTHERMIE-DEMANDE SUBVENTION CCRT 23 (CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE THERMIQUE DE LA CREUSE)

Monsieur le Maire explique que deux demandes de subventions ont été déposées au titre du CCRT 23 (Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse) :

- La première d'un montant de 44 000,00 € pour les travaux d'investissement
- La deuxième d'un montant de 13720 € pour les tests

2- ASSURANCE STATUTAIRE AGENTS IRCANTEC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC doit être souscrit, il convient de prévoir les modalités d'un contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une :

- « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 40 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affiliés à l'IRCANTEC (stagiaire, titulaire, contractuel) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

- D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P. ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.

3- DEMANDES DE SUBVENTION - PARRAINAGE

Cours de gym SIEL BLEU

Monsieur le maire explique que l'association Siel Bleu organise des cours de gymnastique douce adaptés aux séniors tous les mardis. Ces cours rentrent un vrai succès

(14 personnes participent dont 8 du Bourg d'Hem). Avec l'augmentation des coûts, la diminution de la prise en charge par le CRT Atome, l'association sollicite une subvention afin de minorer la charge financière des participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Siel Bleu.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65748.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Congrès départemental des sapeurs-pompiers

Monsieur le maire explique que l'amicale des sapeurs-pompiers de Bonnat organisent le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Creuse le 20 juin prochain. A d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, ils sollicitent une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bonnat pour l'organisation du congrès départemental.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65748.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Comité Départemental de Pêches Sportives de la Creuse

Monsieur le maire explique que le comité départemental de pêches sportives de la creuse organise régulièrement des compétitions régionales et nationales sur la commune. Celui-ci sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € au comité départemental de pêches sportives de la creuse.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 65748.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Parrainage

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour un contrat de sponsoring pour le projet sportif d'Anaïs Prudhomme, cavalière de compétition, vice-championne de France Club 2 CSO-Open de France 2025.

Considérant que la parrainée s'engage à promouvoir la commune du Bourg d'Hem sur tous ses supports de communication ainsi que lors des compétitions et lors des événements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à Anaïs Prudhomme via un contrat de sponsoring.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 011, article 623.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4- AFFAIRE LE ROUX

Monsieur le Maire explique que le terrain autour de la maison de M. LE ROUX, située au village du Temple est complètement envahi. Un courrier lui a été envoyé en novembre 2025 lui demandant de réaliser les travaux d'entretien sous le délai d'un mois. Celui-ci n'a pas répondu à cette demande.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise Marie à ses frais. Des frais de dossier d'un montant de 50 € lui seront facturés.

5- TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune du Bourg d'Hem.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter, à compter du 28 février 2026, le tableau des emplois mis à jour suivant :

EMPLOIS

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Fonctions	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
		TC	TNC	A	B	C				
Administratif										
Secrétaire de mairie	Délibération 2023-24 du 15/09/2023	35			x		REDACTEUR	Secrétaire générale de mairie	1	
Adjoint administratif	Délibération 2012-21 du 14/09/2012		35			x	Adjoint adm Pal 1ère classe	Secrétaire de mairie	0	0
Technique										
Entretien voirie/espaces verts		35				x	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	1	
Entretien voirie/espaces verts	Délibération 2024-25 du 26/06/2025	35				x	Adjoint technique principal 1ère classe	Agent technique polyvalent	1	
Entretien voirie/espaces verts	Délibération 2017-34 du 17/11/2017	35				x	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent technique polyvalent	0	0
Entretien voirie/espaces verts	Délibération 2016-28 du 23/09/2016	35				x	Adjoint technique 1ère classe	Agent technique polyvalent	0	0
Tourisme										
Entretien/accueil gîtes et camping	Délibération 2022-28 du 02/12/2022		14			x	Adjoint technique	Agent d'entretien et d'accueil du gîte diétape et du camping	1	
Entretien/accueil gîtes et camping	Délibération 2022-29 du 02/12/2022		22			x	Adjoint technique	Agent d'entretien et d'accueil du hameau de gîtes et du camping	1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 28 février 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune du Bourg d'Hem, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

6- MACHINE A PAIN

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus de tournée de la boulangerie sur la commune.

Il explique que le boulanger d'Anzème propose d'installer une machine à pain sur la place.

Le Conseil Municipal décide de participer à la dépense de la location de la machine à hauteur de 150,00 € par mois pendant un an.

7- ORGANISATION DES ELECTIONS

Bureau de vote élections municipales

En prévision des élections européennes du 15 mars, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'organiser la permanence.

Matin

DESCHAMPS, BATHIER, LENOBLE, DUPONTET, FEL, RAPINAT

Après-midi

POTHEAU, FRAPPAT, BOUCHET, LASNIER

8- REPRISE TALUS AU NIVEAU DU RUISSEAU DU VILLAGE DE COMBRAND

Monsieur explique que la protection béton de la rive droite du ruisseau du village de Combrand s'est écroulée suite aux crues du printemps et qu'il conviendrait donc d'effectuer des travaux de consolidation de la rive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de la SAS T.P.C.R.B. pour un montant de 13 000,00 € HT soit 15 600,00 € TTC

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que des habitants du village du Temple lui ont signalé que leurs maisons présentent des fissures.

Un courrier sera envoyé aux habitants du village du Temple afin de recenser le nombre de maisons concernées.

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle sera effectuée par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Le Maire,



Le secrétaire,

